



## FESC - Transfert de personnel à la Communauté française

### **Arrêté royal du 19 décembre 2014 relatif au transfert de membres du personnel du Fonds d'équipements et de services collectifs de l'Agence fédérale pour les Allocations familiales à la Communauté française**

[M.B. 08.01.2015](#)

Les entités fédérées exercent les compétences du Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'arrêté royal du 19 décembre 2014 relatif au transfert de membres du personnel du Fonds d'équipements et de services collectifs de l'Agence fédérale pour les Allocations familiales à la Communauté française règle le transfert de certains membres du personnel du FESC vers la Communauté française à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.